



Réf.: ACHPR/IDOC/5/OS/87/NHRIs/342/03.26
Date: 23 mars 2026

Toutes les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) en Afrique

**INVITATION À LA 87^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)**

J'ai l'honneur d'informer toutes les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) que la phase publique/ouverte de la 87^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission) se tiendra au **Centre international de conférences Sir Dawda Kairaba Jawara (SDKJ-ICC) à Banjul, en République de Gambie, du 11 au 20 mai 2026**, et qu'elles sont invitées à assister **en personne** à cette session ordinaire.

Comme à l'accoutumée, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) sont responsables de couvrir les frais de voyage et d'hébergement pour la participation de leurs représentants.

Nous invitons cordialement les représentants des INDH à remplir le Formulaire d'inscription Préliminaire sur le site web de la Commission à l'adresse <https://achpr.au.int>, dans la section « **Actualités et Médias - Événements à venir - 87^{ème} Session Ordinaire** », **au plus tard le 11 avril 2026**. Une note supplémentaire avec d'autres directives concernant la session a été mise en ligne dans la même section. Le projet d'ordre du jour de la session publique sera disponible prochainement.

Lors de l'inscription, chaque participant est tenu de télécharger, via le lien fourni dans le formulaire d'inscription, une copie scannée de la page des données personnelles de son passeport ou document de voyage, ainsi qu'une photo au format passeport, de préférence en JPEG ou JPG, destinée à la préparation de son badge pour participer à la session.

Les représentants des pays nécessitant un visa d'entrée en Gambie sont priés de se faire délivrer un visa avant leur voyage en Gambie. Les renseignements et les exigences en matière d'immigration ainsi que la demande de visa en ligne sont accessibles à l'adresse <https://gambiaembassy.eu/visa-application>. Pour les représentants en provenance d'un pays qui n'abrite pas d'ambassade ou de représentation diplomatique de la Gambie, la CADHP mettra en place des mesures pour faciliter l'obtention de visas à leur arrivée en Gambie. Cela sera possible à condition qu'ils aient préalablement soumis leurs formulaires d'enregistrement ainsi que des copies numérisées des pages de données personnelles de leur passeport au Secrétariat de la Commission, comme demandé.

Il est conseillé au(x) représentant(s) de prendre les vaccins nécessaires et de voyager avec leur carte de vaccination, en particulier leur carte de vaccination contre la fièvre jaune.

Les représentants des INDH souhaitant s'exprimer sur l'un des points à l'ordre du jour doivent remplir à l'avance le formulaire d'inscription en ligne pour les déclarations et **télécharger leurs déclarations envisagées** en utilisant les liens fournis sur le site web et rappelés ci-dessous. Les déclarations peuvent également être envoyées par courriel à achpr.session@africanunion.org, en copie à Chikombai@africanunion.org, dans les meilleurs délais, car cela constitue une condition préalable pour pouvoir prendre la parole.

- POINT 3 : Situation des droits de l'homme en Afrique
Lien Web: <https://forms.office.com/r/RchThYnz9M>
- POINT 5 : Rapports d'activité des commissaires et des mécanismes spéciaux (interventions)
Lien Web: <https://forms.office.com/r/cNew4UnDL6>
- POINT 6 : Panels et lancements
Lien Web: <https://forms.office.com/r/jWeYQE1TBz>

Nous attendons avec intérêt votre participation à la session et vous souhaitons la bienvenue en Gambie.

